



Lettre aux Associations

2020/02

Objet :

Covid-19

Préconisations pour la continuité des activités d'aide aux victimes

Madame, Monsieur,

Depuis quelques semaines, nous faisons face à la propagation d'un virus, le Covid-19, qui a touché plusieurs milliers de personnes.

Ce coronavirus est un virus émergent, ce qui implique que la population n'a pas développé d'immunité. De ce fait et par la transmission interhumaine, il peut affecter une grande partie de la population.

Dans l'immense majorité des cas, le Covid-19 est sans danger, mais le virus peut avoir des conséquences très graves, en particulier pour les populations âgées ou affectées par des maladies chroniques comme le diabète, l'obésité ou le cancer.

Les premières prises de décision avaient pour objectif de retarder la propagation du virus et de limiter les cas sévères, notamment par la mise en place d'une campagne de sensibilisation aux bons gestes d'hygiène.

Hier soir, le Président de la République a formulé des annonces quant aux nouvelles dispositions requises pour faire face à cette crise sanitaire, sociale et économique, dont « l'urgence est de protéger nos compatriotes les plus vulnérables ».

Aussi, afin d'éviter l'accumulation de patients qui seront en détresse respiratoire dans les services d'urgence et de réanimation, il est nécessaire de freiner l'épidémie à travers des mesures pour l'intérêt collectif :

- Maintenir autant que possible à domicile des personnes de plus de 70 ans, ainsi que les personnes souffrant de maladies chroniques ou de troubles respiratoires, aux personnes en situation de handicap ;
- Veiller au respect strict des gestes barrières contre le virus et des recommandations sanitaires ;
- Fermetures des crèches, écoles, collèges, lycées et universités ;
- Quand cela est possible, permettre aux employés de travailler à distance ;
- Limiter au maximum les déplacements au strict nécessaire, ainsi que les rassemblements.

Pour cela, la Fédération préconise à ses adhérents de prendre en considération les mesures gouvernementales afin d'adapter leurs activités à cette situation exceptionnelle, mais aussi les mesures suivantes :

1. Du point de vue de l'organisation de la structure

A. Organisation des activités de l'association

Il s'agit, en concertation avec les acteurs locaux (procureur de la République, Préfet, principaux partenaires et financeurs), de conjuguer la continuité des services, d'abord et avant tout pour accompagner les victimes en demande d'aide et la limitation des contacts directs avec la population :

- Afficher les consignes de prévention (vous trouverez avec ce document les affichages officiels).
- Respecter les consignes élémentaires d'hygiène destinées à renforcer les barrières de protections (exclure les contacts physiques : ne pas serrer la main des victimes, se laver les mains régulièrement, mettre à disposition des victimes et des salariés des solutions hydro-alcooliques, utiliser des mouchoirs à usage unique, tousser dans son coude...).
- **Déterminer avec la juridiction l'organisation de l'accueil du public dans les BAV.**
Il pourrait s'agir, dans l'éventualité d'une fermeture, de faciliter l'échange d'information à distance (par exemple, l'envoi par mail des informations relatives aux victimes de comparution immédiate).
- Déterminer l'opportunité de maintenir certains lieux de permanence extérieurs ouverts.
À ce titre, plusieurs structures d'accueil ont d'ores et déjà prévu une fermeture au public (M.J.D, P.A.D...).
- De même, compte tenu du risque élevé, il conviendrait de fermer les permanences dans les services hospitaliers.
Il est nécessaire que vous puissiez rapidement prendre attache avec vos partenaires et financeurs de ces lieux d'accueil afin de déterminer l'organisation la plus adaptée à la situation.
- Favoriser les échanges à distance avec les victimes, notamment par téléphone ou tout autre mode de communication (visio...).
- Reporter, autant que possible, les actions collectives (groupes de parole, mesures de justice restaurative...).
- Limiter les réunions extérieures avec les partenaires ainsi que les interventions extérieures en public.
- Réorganiser les salles d'attente de vos locaux, notamment lors de réception des mineurs, mais aussi après identification du public fragile (personnes âgées ou en situation de handicap, personnes souffrant d'une pathologie chronique, femmes enceintes...).
- Maintenir bien évidemment les rendez-vous qui ne peuvent pas être décalés.

Enfin, nous attirons votre attention sur la tenue de vos prochaines assemblées générales, notamment avec le risque que vous ne puissiez pas obtenir le quorum nécessaire en cas de désistement de certains adhérents.

S'agissant de l'impact économique, il convient de prendre tout contact avec vos partenaires financeurs habituels pour évoquer les conséquences d'un éventuel impact de la crise sur l'activité de vos structures. Une réflexion sera engagée pour minimiser cet impact. Sachez que nous allons alerter le ministère de la Justice sur le risque d'une baisse d'activité, de fait, pour 2020.

À toutes fins utiles, vous trouverez également ci-joint une note émanant de notre expert-comptable concernant les mesures de soutien aux entreprises annoncées par le gouvernement.

B. Organisation du travail

La Fédération appelle ses adhérents à entamer en priorité les réflexions suivantes :

- Informer le personnel et les sensibiliser ;
- Priorisation des tâches ;

France Victimes - 27, avenue Parmentier – 75011 Paris Tél. : 01 41 83 42 00 - Fax : 01 41 83 42 24
E-mail : contact@france-victimes.fr - Site : www.france-victimes.fr

- Réorganisation des conditions de travail : cela peut passer par l'aménagement des horaires, le télétravail, favoriser le roulement des équipes...
- Organisation de la logistique : mettre à la disposition des salariés les moyens nécessaires à la communication à distance et au télétravail (ordinateurs...).

2. D'un point de vue de l'information et de la sensibilisation du public

La Fédération vous invite à mettre en place une politique de communication sur les mesures mises en place au sein de vos structures :

- Information de votre nouvelle organisation sur vos sites internet, page facebook, twitter, sur vos mails, ainsi que sur vos messageries téléphoniques (nous attirons notamment votre attention sur l'information actuelle de vos répondeurs renvoyant les appels sur le 116006, qui risque de saturer notre ligne d'écoute).
- Utilisation du kit de communication de prévention auprès du public (ci-joint) : 1 vidéo de 30 secondes, 1 exemple de post pour réseaux sociaux, 7 visuels / infographies.
- Faire apparaître l'affiche « gestes barrières coronavirus » (ci-joint).
- Insertion d'un bandeau sur vos adresses mails (ci-joint).
- Prévenir vos partenaires, ainsi que la Fédération (notamment pour les besoins de la plateforme téléphonique) des mesures que vous aurez prises et de votre nouvelle organisation.

À toutes fins utiles, voici les liens concernant les informations officielles émanant des différents ministères :

Gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Solidarités-santé.gouv :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-questions-reponses>

Travail-emploi.gouv

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

Économie.gouv :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

La Fédération a également pris des mesures d'adaptation de son activité mais reste à votre pleine et entière disposition. Quel que soit le mode de travail et la dégradation de la situation, la plateforme 116006 reste elle aussi joignable aux horaires habituels (9h/19h - 7/7).

Face aux difficultés occasionnées par cette situation, il convient que notre réseau sache à la fois s'adapter pour participer à la lutte contre la propagation de ce virus, tout en maintenant l'aide dont la population victime a besoin.

Je ne doute pas que nous saurons collectivement et sereinement faire face à cette épreuve.

Soyez assurés de notre plein et entier soutien.

Très sincèrement,

Paris, le 13 mars 2020

Jérôme BERTIN
Directeur Général